Agglo de Saintes le magazine

#7 / Avril 2022



À la une

L'eau : une ressource à protéger

Temps forts

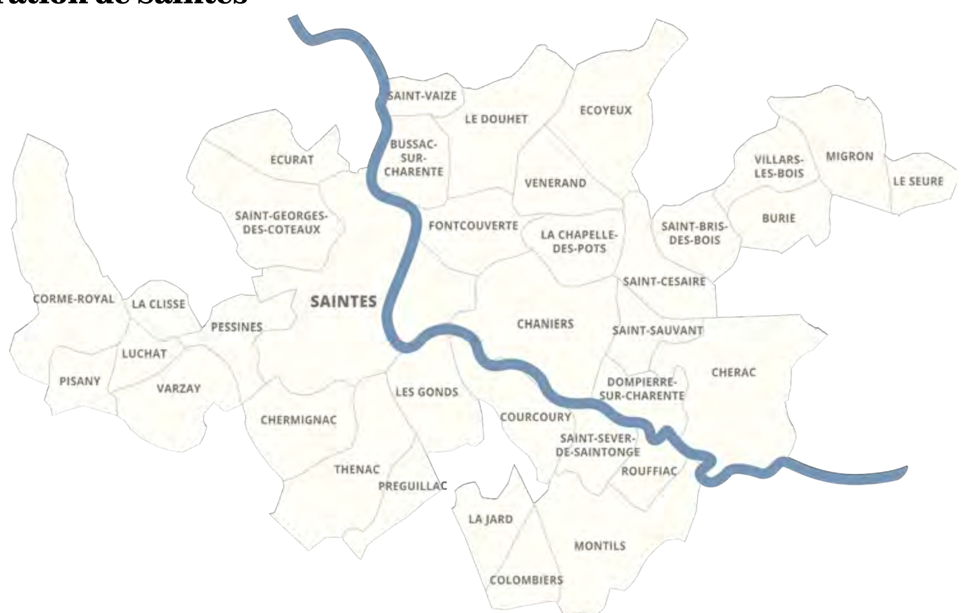
La première crèche inter-entreprises

À vos côtés

Que deviennent nos déchets ?

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les 36 communes de l'Agglomération de Saintes



Agglomération de Saintes
Printemps 2022
4, avenue de Tombouctou 17100 Saintes
Tel. : 05 46 93 41 50
info@agglo-saintes.fr
Directeur de la publication : Bruno Drapron

Coordination et rédaction :
Direction de la Communication
Crédits photos :
CDA Saintes, Communes de Saint-Bris-des-Bois, Fontcouverte, Eau 17
Couverture : Sébastien Laval

Conception : Bérangère Clary Graphiste
Impression : Imprimerie IDE sur papier certifié PEFC 100%
Distribution : Médiapost
Tirage : 34 600 exemplaires
Dépôt légal : avril 2022



Face à la guerre en Ukraine qui touche durement les citoyens depuis plusieurs semaines, les communes de l'Agglomération de Saintes, à travers ses habitants, associations et entreprises, se mobilisent quotidiennement pour apporter leur soutien à la population ukrainienne. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs du territoire pour leur élan de solidarité et de générosité.

Pour notre agglomération, en 2022, nous avons fait le choix de porter une politique ambitieuse d'investissement à travers le lancement de grands projets comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le développement d'aides pour les acteurs économiques, la création de nouvelles pistes cyclables pour encourager les déplacements à vélo, le soutien aux logements sociaux ou bien encore la construction d'une nouvelle déchetterie/ressourcerie. Ces projets se concrétiseront grâce au lien étroit que nous entretenons avec nos partenaires, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.

En 2022, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts, malgré les investissements réalisés pour la population.

Notre objectif depuis 2020 reste identique, celui de bâtir une agglomération attractive et innovante, proche et solidaire de ses habitants et engagée dans une démarche de développement durable.



une agglomération attractive et innovante



Ces prochains mois devraient nous permettre de retrouver les échanges sur le terrain et de profiter des paysages et du patrimoine remarquable dont nous avons la chance de bénéficier sur notre territoire !

Bruno Drapron
Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes
Maire de Saintes

Les lauréats
de l'appel à projets Économie Sociale et Solidaire



Les trophées

Chaque année, la Communauté d'Agglomération lance un appel à projets Economie Sociale et Solidaire. L'objectif étant d'encourager le démarrage ou le développement d'initiatives économiques de proximité. Retour sur les lauréats 2021.

Quatre projets ont été récompensés

• Prix du circuit-court anti-gaspillage
L'association Arts-Terre de Villars-les-Bois a obtenu une subvention de 2 800€ pour aider à la création d'un atelier de transformation de fruits en jus, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'association a également remporté le **Prix Coup de Cœur Citoyen**, en obtenant la majorité des voix sur le site de l'Agglomération de Saintes et reçu une subvention supplémentaire de 2 000€.

• Prix du réemploi solidaire
La Régie de Quartier EREQUA'SOL a créé la friperie solidaire « La Bretelle » dans le quartier Politique de la Ville, Boiffiers-Bellevue au 5, avenue de Bellevue à Saintes. Elle a obtenu une subvention de 12 330 €.

• Prix de l'initiative de recyclage
Echo Mer est une association qui souhaite collecter, trier et valoriser des bouchons en liège sur le territoire. Elle a obtenu une subvention de 3 000€.

• Prix de la dynamique économie circulaire
L'association Saint-Fiacre aménage en ce moment des ateliers partagés du réemploi, à Saintes au 1, rue des Fougères. Elle a obtenu une subvention de 10 000€.

+ d'infos sur www.agglo-saintes.fr > économie et emploi



Les lauréats d'Arts-Terre



Les lauréats d'Echo-Mer



Les lauréats d'Erequasol - La Bretelle



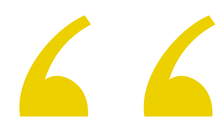
Les lauréats de l'association Saint-Fiacre

En présence de Jean-Jacques RODRIGUES, Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime, Bruno DRAPRON, Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes et Maire de Saintes, Rémy OUVRARD, Trésorier de l'UDAF 17, Fabrice LEBURGUE, Directeur Général du Centre Hospitalier de Saintes et de Jacques BAILLET, Directeur Général de l'UDAF 17.

La première crèche inter-entreprises
du territoire inaugurée à Saintes

Retour sur l'inauguration officielle du multi-accueil inter-entreprises « Les P'tits Drôles », situé boulevard Ambroise-Paré à Saintes.

Ce multi-accueil a pour but d'enrichir et de compléter les moyens de garde d'enfants sur la Communauté d'Agglomération de Saintes en proposant aux entreprises de réserver des places pour leurs employés. Il permettra notamment au territoire d'attirer de jeunes médecins, infirmiers, aides-soignants, cadres ou tous emplois ayant des horaires décalés qui cherchent une garde pour leurs enfants.



550 m² de superficie
40 berceaux

Les objectifs de l'établissement sont de :
- Concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie personnelle des parents
- Faciliter l'accès et le maintien à l'emploi des familles
- Offrir des solutions adaptées aux besoins des parents, notamment sur le problème des horaires atypiques.

Soucieux des questions écologiques, ce multi-accueil d'environ 550m² dispose de panneaux solaires, mais également d'un jardin pour les enfants.
Elle bénéficie d'une quarantaine de berceaux et fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30.

+ d'infos sur www.agglo-saintes.fr
> les projets





Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un outil de planification qui décline les grandes orientations politiques en matière d'aménagement du territoire, les règles d'utilisation des sols sur l'ensemble des 36 communes à l'horizon des dix prochaines années.

De solides bases pour un bon départ…

Le 6 juillet 2021, le conseil communautaire de l'Agglomération a voté la mise en place d'une charte de gouvernance, permettant de définir l'organisation du travail entre les communes et l'Agglomération pour lancer le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

À cette occasion, le conseil communautaire a fixé les objectifs pour élaborer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols :

• Créer un projet de **développement intercommunal** cohérent et harmonieux,

• Décliner les **politiques publiques communautaires**,

• Traduire de manière coordonnée les orientations thématiques en matière de **développement économique, l'attractivité résidentielle, la préservation et le développement** des centres bourgs, la protection de la **biodiversité, l'identification des besoins de la population en termes d'équipements et de services, ou bien encore de la transition énergétique.**

Dans un souci de collaboration efficace et de gouvernance partagée, les élus de l'Agglomération sont sur le point d'engager une série de rencontres avec les maires et adjoints à l'urbanisme de chacune des 36 communes, afin de créer un climat de confiance, recueillir les ambitions et projets des communes et d'échanger sur les enjeux de l'aménagement et du territoire.

Un long chemin à parcourir…

Définir les modalités de développement et d'aménagement de notre Agglomération est un travail qui se réalise sur le long terme et qui doit respecter un certain nombre d'étapes :

• Le Diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement : identifie les forces et faiblesses du territoire, pour connaître les enjeux d'aujourd'hui et de demain et pour répondre aux besoins des habitants, des entreprises, etc.

• Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : fixe les ambitions du développement du territoire dans différents domaines (économie, développement résidentiel, préservation des espaces naturels et agricoles, etc.)

• Le Règlement et le zonage d'urbanisme : donnent les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols de l'ensemble du territoire.

• La phase de consultation des personnes publiques associées : organisée afin de recueillir l'avis de l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires et autres partenaires intéressés par la mise en œuvre du PLUi.

• L'enquête publique : permet à l'ensemble des administrés de s'informer sur le projet et de formuler des observations, remarques, avis ou propositions.

Ce n'est qu'à l'issue de ces étapes que le projet de PLUi pourra être soumis à l'approbation du conseil communautaire.



Composer un projet
dans un cadre contraint...

Bien que l'Agglomération pilote l'élaboration du PLUi, elle devra composer dans un cadre règlementaire complexe qui ne cesse de se renforcer. Tous les choix opérés devront évaluer leurs incidences sur l'environnement et respecter les différents documents d'aménagement du territoire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle Aquitaine, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de la Saintonge romane).

À chaque étape de l'élaboration du document, l'Agglomération devra prendre en compte les remarques de l'État, la Région, le Département, les Chambres consulaires afin de converger vers un document qui soit compatible avec les différentes politiques menées par chacun d'entre eux.

Recueillir les observations
et demandes des habitants et acteurs du territoire...

En tant qu'habitant du territoire, si vous souhaitez participer, vous pouvez le faire :

- Lors des réunions publiques qui seront organisées à différents moments de la procédure. Vous serez informés le moment venu sur www.agglo-saintes.fr
- A travers le registre de concertation, qui est disponible dans chacune des mairies et au siège de l'Agglomération.
- En adressant un courrier au Président de l'Agglomération, Bruno Drapron

+ d'infos sur www.agglo-saintes.fr
> les projets





Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers

La loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, vient fixer un nouvel objectif : atteindre Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Cela signifie que pour pouvoir urbaniser des terres, il faudra rendre à la nature d'autres espaces.
En 2030, il va falloir urbaniser 2 fois moins !
Le futur PLUi du territoire va donc devoir relever un challenge considérable. Sa réussite ne sera pas uniquement liée à la diminution des surfaces à construire mais nécessitera un **changement du modèle de développement**. Il entraînera une **modification dans l'aménagement** du territoire, et un urbanisme raisonné favorisant la sobriété foncière, la nature en ville et la préservation des sols.

Nouveauté :
Les démarches d'urbanisme en ligne

Vous souhaitez déposer un permis de construire, effectuer une demande de travaux ?
Pour un projet situé sur le territoire de l'Agglomération de Saintes, vous pouvez déposer **vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée sur le guichet unique.** Cela concerne le certificat d'urbanisme, la déclaration préalable, le permis d'aménager, le permis de construire, le permis de démolir et la déclaration d'intention d'aliéner.

Les étapes pour déposer un dossier :
- Créer un compte avec votre email sur le guichet unique
- Choisir le type de dossier selon les travaux à effectuer et remplir le formulaire
- Joindre les pièces à votre dossier
- Enregistrer votre demande

Une fois votre dossier terminé, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique et un accusé de réception d'enregistrement qui équivaut au récépissé de dépôt.

Vous pourrez consulter l'avancée de l'instruction de votre dossier et à l'issue de son traitement, récupérer vos documents d'urbanismes officiels.

Pour accéder à ce guichet unique, rendez-vous directement sur le site de l'Agglomération de Saintes dans la rubrique agglo au quotidien > urbanisme ou par ce lien **ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique**

Ensemble à vélo dans l'Agglo !



Le printemps arrive... Les éclaircies du mois d'avril sont l'occasion parfaite pour sillonner le territoire à vélo ! Que ce soit lors de vos déplacements quotidiens ou loisirs, (re)découvrez les bienfaits du vélo et profitez des paysages et du patrimoine remarquables.

L'Agglomération compte plus de **21 kilomètres de circuits aménagés** pour les cyclistes, novices ou experts et a pour projet d'aménager **57 kilomètres supplémentaires en partenariat avec les communes et le Département.**

Un calculateur d'itinéraire

Le site internet **www.modalis.fr vous permet de calculer votre itinéraire à vélo** entre deux points, en utilisant le plus possible les voies aménagées. Il vous permet aussi de calculer votre itinéraire en transports en commun. Application disponible également sur smartphone.

La location de vélo

Optez pour Bicy's

L'agglomération propose des **locations de vélos, courte et longue durée, pour vos déplacements** quotidiens ou de loisirs.

- **La location longue durée** (1, 3 ou 6 mois) est accessible à tous les habitants du territoire. Votre Bicy's deviendra votre nouveau compagnon dans vos déplacements. Inscrivez-vous en quelques clics sur le site www.bicys.fr , puis rendez-vous à la Boutique Buss pour récupérer votre nouveau moyen de locomotion.
2, cours National 17100 Saintes
- **La location courte durée** vous permet de vous déplacer à prix réduits pour de courtes distances. Disponibles 7 jours/7 et de 6h à minuit, du 2 mai au 30 septembre 2022.

+ d'infos sur www.bicys.fr

La Flow Vélo

Un nouvel **itinéraire à vélo de 290 kilomètres**, allant de Thiviers à l'Ile d'Aix, a vu le jour en 2020. Baptisée «Flow Vélo®», cette véloroute voie verte, balisée et reconnue au niveau européen, traverse sur 35 kilomètres l'agglomération de Saintes. L'occasion de redécouvrir les richesses du territoire, en longeant la Charente, de Bussac-sur-Charente à Montils !

L'Agglomération travaille actuellement sur un schéma cyclable

En 2022, la Communauté d'Agglomération de Saintes finalisera le Schéma Cyclable, un outil de planification permettant de développer le réseau cyclable du territoire, encourager les déplacements à vélo et bâtir les aménagements nécessaires.



Le vélo, + écologique

Les déplacements sur l'Agglomération de Saintes représentent 45% d'émissions de CO2. **À vélo, les émissions de CO2 représentent 0%.**

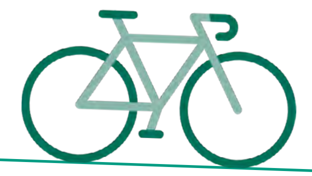
Le vélo, + économique

L'utilisation quotidienne d'une voiture coûte en moyenne 6 000€ par an. **Un abonnement vélo Bicy's coûte seulement 35€ par mois.**

Le vélo, + tonique

30 minutes d'activité physique par jour sont recommandées par les professionnels de la santé. **Pratiquer 30 minutes de vélo permet de rester en bonne santé.**

+ d'infos sur www.agglo-saintes.fr > Mobilité



Vous souhaitez investir dans l'achat d'un vélo à assistance électrique, profitez de la prime vélo !

Engagée dans une politique cyclable, la Communauté d'Agglomération de Saintes souhaite promouvoir le vélo comme un mode de déplacement du quotidien. Les élus communautaires ont voté un dispositif d'**aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour tous les habitants de l'Agglomération**. Pour obtenir cette aide financière d'un montant de 200€, il faut répondre aux critères suivants : être majeur(e) ; avoir acheté, sur le territoire de l'agglomération, un vélo à assistance électrique ou un kit d'électrification de marque française.

116

> C'est le nombre de personnes en 2021 qui ont bénéficié de cette aide de 200€, permettant d'investir **167 000 €** auprès des commerçants locaux.

Vous êtes chef d'entreprise sur le territoire ?

Faites appel à l'Agglomération de Saintes
pour vous accompagner dans vos projets

La Communauté d'Agglomération de Saintes soutient et accompagne les acteurs économiques dans la création et le développement de leur activité. Elle propose un appui technique, un accompagnement et un suivi personnalisé afin de mettre en œuvre les projets et faciliter l'intégration économique sur le territoire.



À ce titre, l'Agglomération propose des aides financières et des dispositifs d'accompagnement au développement des entreprises du territoire.

Aide à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets
• *Bénéficiaires* : entreprises de toutes tailles dont les associations.
• *Montant et dépenses éligibles* : 50% du coût d'acquisition HT des équipements liés au recyclage ainsi que l'acquisition de matériel. Plafond 20 000 €.

Aide au développement de bonnes pratiques d'économie circulaire
• *Bénéficiaires* : entreprises de toutes tailles, dont les associations.
• *Montant et dépenses éligibles* : 80% plafonné à 10 000 € des études engagées pour favoriser les achats durables, l'écoconception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le recyclage de déchets et pour réduire les impacts environnementaux des produits.

Aide à la création d'activités nouvelles et d'emplois (collecte et recyclage de déchets)
• *Bénéficiaires* : entreprises de toutes tailles dont les associations.
• *Montant et dépenses éligibles* : 80% plafonné à 10 000 € pour le recrutement d'un poste dédié à l'activité.

Aide à la requalification des hébergements touristiques
• *Bénéficiaires* : entreprises (hors chaînes, franchises, SCI), associations.
• *Montant et dépenses éligibles* : 20% du coût des travaux de modernisation, diversification ou confort selon les établissements (travaux compris entre 20 000€ et 50 000€).

Aide au conseil en matière touristique
• *Bénéficiaires* : entreprises (hors SCI), associations, personnes physiques, syndicats professionnels.
• *Montant et dépenses éligibles* : 20% du coût des diagnostics, études, expertises et pré-audit dans le cadre d'opérations collectives. Aide plafonnée à 10 000 €.

Aide aux équipements touristiques
• *Bénéficiaires* : entreprises (hors SCI), associations, syndicats professionnels.
• *Montant et dépenses éligibles* : 10% du coût des travaux d'aménagement favorisant l'accueil, la découverte et l'interprétation muséographique. Aide plafonnée à 140 000 €.

Aide à la création et au développement des structures de l'Économie Sociale et Solidaire
• *Bénéficiaires* : structures de l'ESS (associations, SCOP, SCIC…)
• *Montant et dépenses éligibles* : 50% des coûts liés à l'action (investissement ou fonctionnement).

Aide au recrutement dans les structures favorisant les circuits courts ou l'agriculture bio
• *Bénéficiaires* : associations ou coopératives dans les activités de circuits courts alimentaires ou l'agriculture biologique.
• *Montant et dépenses éligibles* : 10 000 € maximum sur le coût salarial de la 1re année pour une nouvelle fonction contribuant au développement de la structure.

Aide à l'immobilier d'entreprises
• *Bénéficiaires* : entreprises engageant un investissement immobilier dans le cadre d'un projet de création ou d'extension d'activité avec un impact positif en matière de création d'emploi, d'attractivité pour le territoire, de transition écologique et de réutilisation de friches.
• *Montant et dépenses éligibles* : 5% à 40 % plafonnés à 200 000 € sur les investissements immobiliers (acquisitions et travaux).

Aide à la rénovation de commerces
• *Bénéficiaires* : commerces des centre bourgs des communes de l'agglomération de Saintes ou situés dans le quartier de Boiffiers-Bellevue à Saintes.
• *Montant et dépenses éligibles* : Subvention représentant 20% des dépenses d'investissement hors taxe, plafonnée à 5 000 € par commerce.

Exonération de la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE) au titre des Zones à Finalité Régionale (ZFR)
• *Bénéficiaires* : Établissements situés en Zone à Finalité Régionale entrant dans les catégories suivantes :
- Créations, extensions et reconversions d'établissements industriels, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique
- Reprise d'établissement industriels, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique en difficulté
• *Taux d'exonération* : 100% de la CFE sur 5 ans au titre des établissements concernés

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact par mail info@agglo-saintes.fr



Que deviennent nos déchets une fois collectés ?

Qu'est-ce que Cyclad ?

Cyclad est le syndicat mixte local qui assure le **traitement et la valorisation des déchets** produits par les ménages, la collecte étant effectuée directement par le service déchets de l'Agglomération.
Chaque année, l'Agglomération verse une contribution à Cyclad pour effectuer le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets.
Le Syndicat mixte opère, dans 6 autres intercommunalités, **soit 234 communes et 230 000 habitants.**

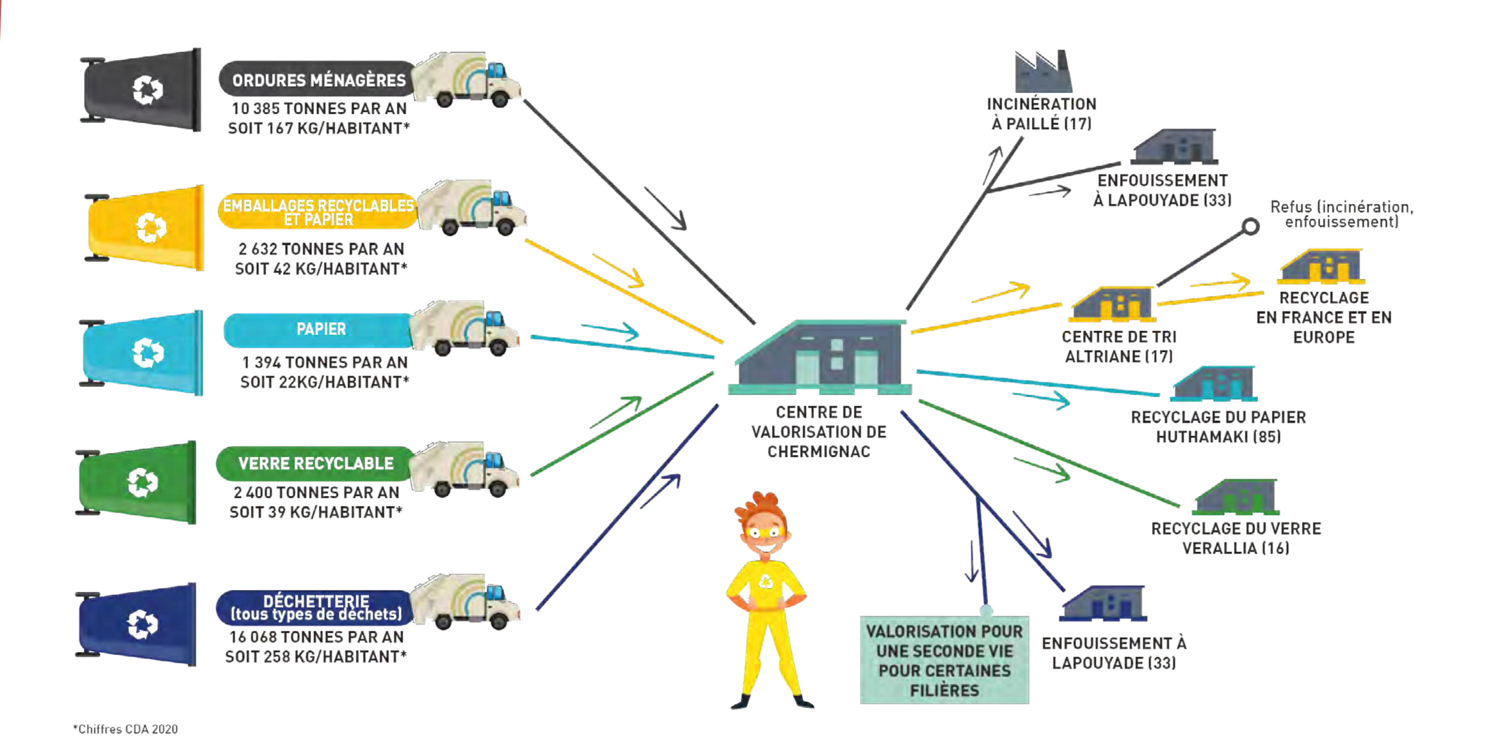
Que deviennent mes déchets une fois collectés ?

Une fois collectés par les agents de l'Agglomération, les déchets ménagers sont transportés vers des centres de valorisation et de traitement, pour y être soit enfouis, soit incinérés.

Les matériaux triés sont conditionnés, envoyés vers des usines de recyclage en France et en Europe **pour être transformés en nouveaux objets de la vie quotidienne.**

Et après ?

Les emballages issus de la collecte sont envoyés au centre de tri Altriane à Salles-sur-Mer, pour être une nouvelle fois triés puis envoyés au recyclage. Les ordures ménagères sont incinérées à Paillé, près de Saint-Jean d'Angély ou enfouies à Lapouyade, en Gironde. Le papier et les cartonnettes sont transférés à l'entreprise Huhtamaki, en Vendée, le verre à Verallia, en Charente et enfin le textile est directement envoyé au Relais.



*Chiffres CDA 2020

Le centre de valorisation de Chermignac

Une fois collectés, les déchets de l'Agglomération de Saintes sont envoyés vers le centre de valorisation situé sur la commune de Chermignac.
Le site est géré par Cylad et Véolia. Il **offre une solution aux collectivités du territoire**.
9 employés y travaillent quotidiennement pour assurer le service de traitement et de valorisation. Les déchets réceptionnés et traités sur ce site proviennent aussi d'autres collectivités du département.
Ce sont des végétaux, du bois, du papier, du carton, du verre, des gravats, des métaux, des emballages, des ordures ménagères, des déchets industriels banals ainsi que des déchets d'ameublement.
Le site est doté d'une solution innovante permettant d'opérer **un tri robotisé des déchets d'ameublement**, de broyer les végétaux, d'assurer la production de combustible solide de récupération, de contrôler la qualité des déchets (cartons, verre, métaux, papier...) et de garantir leur transfert pour le recyclage et l'enfouissement.
En 2020, **63 100 tonnes de déchets sont passées par ce centre.** En tout, plus de 20 filières différentes sortent du centre de Chermignac. **Sans tri, le coût de traitement et de collecte des déchets serait environ 30% plus élevé.**

À vos côtés, pour votre santé !

Le mois dernier, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Nouvelle-Aquitaine a rappelé l'importance de participer au dépistage organisé du cancer colorectal, à l'occasion de la campagne nationale Mars Bleu.

Détecté tôt, **ce cancer se guérit dans 9 cas sur 10**. Dépister, c'est savoir pour agir ! Depuis septembre 2008, en Charente-Maritime et sur le territoire de l'Agglomération, un dépistage du cancer colorectal est proposé aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans ne présentant pas de symptômes ni de facteurs de risque.

Comment se faire dépister ?

Le test de dépistage est simple, rapide et efficace, à faire chez soi, tous les 2 ans.
Le test de dépistage, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais, peut être remis par le médecin traitant, les gastroentérologues, les gynécologues et les médecins des centres d'examen de santé.
En Charente-Maritime, ce dépistage est encore trop peu réalisé. En 2020-2021, la participation n'était que de 34%.
Le cancer colorectal est le 3e cancer le plus fréquent et reste le 2e cancer le plus meurtrier aujourd'hui en France, avec près de 43 000 nouveaux cas diagnostiqués et 17 000 décès par an.



Pour plus d'informations, contacter le Centre de Coordination du **Dépistage des Cancers Nouvelle-Aquitaine** au 05 46 90 17 22 ou par mail à **contact17@depistagecancer-na.fr**

Le Centre Hospitalier de Saintes à la pointe de l'imagerie médicale



Le Centre Hospitalier de Saintes s'est doté d'un **équipement supplémentaire d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), d'une puissance de 3 Tesla (3T)**.

Cette IRM 3T rend plus accessible une **technologie de pointe** pour laquelle les habitants du sud de la Charente Maritime devaient se rendre le plus souvent à La Rochelle, à Poitiers ou à Bordeaux.

Les radiologues du Groupement de Coopération Sanitaire Spécialistes en Imagerie Médicale de Saintonge interviendront dans les domaines suivants : neurologie, urologie, cardio-vasculaire, ostéoarticulaire, digestif, gynécologue-obstétrique et hématologique.

Le Centre Hospitalier de Saintes optimise son parc IRM en positionnant son IRM 3T dans une **stratégie de réduction des délais d'attente pour les examens de son IRM 1.5T**.

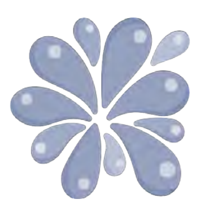
L'IRM 3T représente un investissement conséquent qui permet au Centre Hospitalier de Saintes de renforcer son rôle en Charente-Maritime.

Les services de communication de l'Hôpital, de la ville de Saintes, de l'Agglomération de Saintes ont travaillé ensemble à la réalisation d'une vidéo pour favoriser le recrutement d'agents hospitalier.



Flasher ce QR code pour visionner la vidéo promotionnelle

Station d'épuration de Saintes



La ressource en eau
dans l'Agglomération de Saintes

Depuis le début de l'année 2020, la loi NOTRe et la loi Ferrand ont fait évoluer l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement. Les communautés d'agglomération gèrent dorénavant trois compétences : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et les eaux pluviales urbaines.

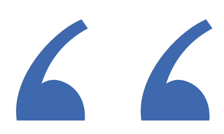
Les communes du territoire ont confié leur compétence eau et assainissement à l'Agglomération de Saintes. Les élus communautaires ont souhaité déléguer ces compétences au Syndicat Eau 17.

Le syndicat Eau 17 : l'autorité organisatrice des services de l'eau en Charente Maritime

Le Syndicat Eau 17 est un service public, qui organise le service de l'eau et de l'assainissement pour plus de 500 000 habitants en Charente Maritime répartis sur 432 communes. Depuis plus de 65 ans, Eau 17 est l'acteur majeur du petit cycle de l'eau dans le département et respecte les principes de péréquation, de mutualisation, de solidarité et une gouvernance de proximité.

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans l'Agglomération de Saintes

L'organisation du service pour l'eau potable.
Pour certaines communes, c'est la RESE, régie publique d'Eau 17 qui assure l'exploitation. Elle gère les relations avec les habitants, exploite les châteaux d'eau et stations d'épuration d'Eau 17.
Pour d'autres communes, c'est l'exploitant privé Véolia qui gère.
Saintes quant à elle, est exploitée par Agur, un autre exploitant privé.



31 stations d'épuration
450 km de réseaux
199 postes de relevage
21 381 abonnés





Eau 17 et ses exploitants agissent à chaque étape pour un service de qualité à un prix maîtrisé

L'organisation du service pour l'assainissement
Il existe deux modes de traitement des eaux usées sur le territoire.

• **L'assainissement collectif :** certaines communes sont exploitées par la RESE, et d'autres par Véolia.

• Enfin, certaines communes ne sont pas reliées aux stations d'épuration, chaque logement possède un **assainissement individuel.**

Eau 17 dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour réaliser les contrôles des installations d'assainissement individuel en cas de vente, lors de projets de travaux ou lors de campagnes de contrôle pour assurer la protection sanitaire et du milieu naturel.

D'où vient l'eau du robinet ?

L'Agglomération est alimentée à 100% par des eaux souterraines via les **13 champs de captage présents sur le territoire**, complétés par les captages de Nieul-les-Saintes « La Métairie » et de Saint-Léger « Le Rivaud ».



Eau potable et assainissement collectif exploités par la RESE

Eau potable et assainissement collectif exploités par Véolia

Eau potable exploitée par la RESE, assainissement individuel

Eau potable exploitée par Véolia, assainissement individuel

Eau potable exploitée par Agur et assainissement collectif exploité par Véolia

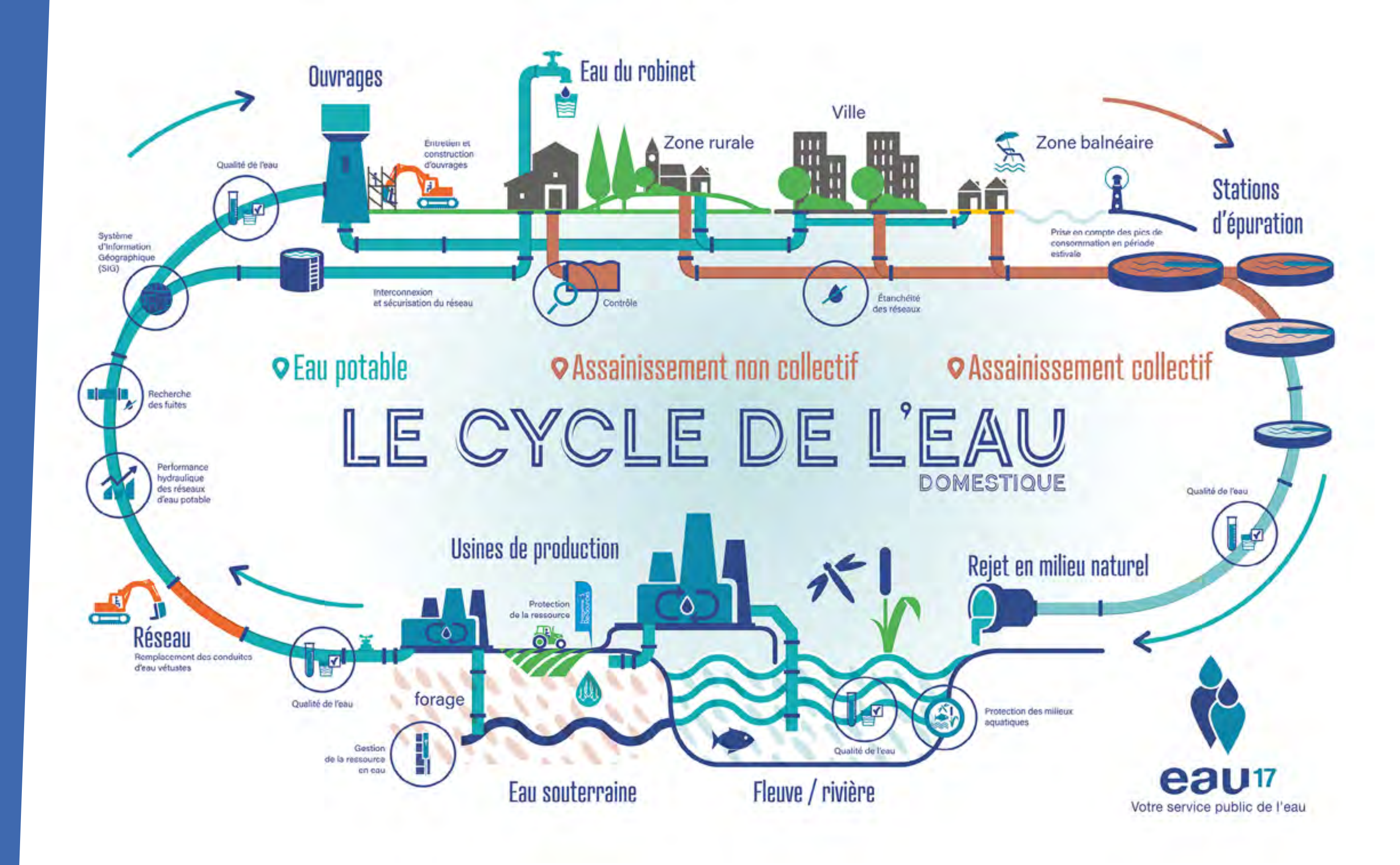
Trois modes d'exploitation sont en vigueur dans l'Agglomération à ce jour

SAINT-VAIZE
LE DOUHET
ECOYEUX
BUSSAC-SUR-CHARENTE
ECURAT
VENERAND
VILLARS-LES-BOIS
MIGRON
LE SEURE
SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX
LA CHAPELLE-DES-POTS
SAINT-BRIS-DES-BOIS
BURIE
SAINTES
SAINT-CESAIRE
CORME-ROYAL
LA CLISSE
PESSINES
SAINT-SAUVANT
LUCHAT
PISANY
VARZAY
CHERMIGNAC
THENAC
PREGUILLAC
ROUFFIAC
LA JARD
MONTILS
COLOMBIERS

La source en eau potable à Saintes

Les habitants de la ville de Saintes sont alimentés en eau potable à partir de la source de Lucérat, à Saintes. Cette ressource permet également d'approvisionner en partie les communes du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Gonds, Courcoury, Chaniers et Fontcouverte et participe à l'alimentation en eau du département.

L'eau est acheminée vers l'usine de Diconche, à Saintes qui comporte deux étages de traitement permettant d'éliminer prioritairement les pesticides et la turbidité. **L'eau est ensuite stockée dans 5 réservoirs et 2 bâches au sol puis distribuée jusqu'aux habitations par 277 km de canalisations.**



Préservation de la ressource dans l'Agglomération : des actions ciblées dans le territoire

Eau 17 a pour vocation d'assurer les investissements et le renouvellement du patrimoine pour garantir un service performant. Il protège la ressource eau potable et les milieux aquatiques, informe et sensibilise le grand public.

Le syndicat est particulièrement engagé dans les communes de l'Agglomération de Saintes, qui fait l'objet d'une attention particulière du fait de sa position géographique, entre le bassin versant de la rivière de l'Arnoult et celui du fleuve Charente.

Pour limiter la pression sur la ressource et réduire les pollutions, Eau 17 s'est engagé dans différentes actions dans les 36 communes.

• Un programme Re-Sources pour protéger durablement la qualité de l'eau potable

Pour surveiller la qualité des eaux, des analyses sont réalisées très régulièrement sur les eaux brutes des différents captages. Leur suivi montre une augmentation de la teneur en nitrates et en pesticides.

Pour assurer la protection de l'eau, Eau 17 porte un programme d'action Re-Sources sur le territoire Arnoult Lucérat.

Ce programme régional a pour objectif la **reconquête de la qualité des eaux brutes**, en accompagnant les agriculteurs pour qu'ils changent leurs pratiques agricoles de manière durable. Le syndicat mène des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau dans les écoles, auprès du grand public, via des ateliers.

• Des actions de sensibilisation en partenariat

Pour que l'impact soit plus important, Eau 17 et Cyclad, ont signé un partenariat et mènent ensemble des actions de sensibilisation auprès du grand public et des collectivités. Ils interviennent et communiquent pour favoriser l'économie de ressource et de matière. Ils valorisent la consommation d'eau du robinet qui permet de réduire l'impact des bouteilles en plastique.



Chaniers en février 2021

Le syndicat EPTB Charente : la gestion et la protection des milieux aquatiques naturels

À l'heure des grands bouleversements climatiques, la protection, la gestion et l'aménagement des milieux aquatiques naturels se combinent avec la maîtrise du risque d'inondations. La crue historique de la Charente de février 2021 nous rappelle les conséquences de ces changements. Créé en 2014 et rendu obligatoire pour les agglomérations en 2018, **la Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations, plus couramment appelé GEMAPI** est une nouvelle compétence acquise par la Communauté d'Agglomération de Saintes depuis 2017.

Cette compétence repose sur 4 missions : l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la submersion, la protection et la restauration des zones humides.

La gestion du bassin versant, des rivières et des cours d'eau dépassent les limites territoriales de l'Agglomération. C'est pourquoi depuis 2018, elle a **adhéré à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente.**

Créé en 1977, EPTB Charente assure la coordination et la planification sur les territoires de Saintes, Cognac et Angoulême. L'une des missions du syndicat est de prévenir des inondations à travers trois volets :

- identification des zones à risque
- réduction de l'impact des crues
à travers des programmes d'actions et de prévention (PAPI) qui permettent, par exemple, le dévasement de la Charente pour limiter la hauteur des crues pour l'Agglomération.
- sensibilisation du grand public aux inondations.

EPTB Charente met aussi en œuvre un **programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs.** Le bassin de la Charente est un territoire important pour ces poissons, car il leur offre un habitat très divers, mais également une voie vers l'Océan Atlantique.

Saintes s'appuie sur l'expertise de 4 autres syndicats de rivière, qui préservent et protègent les rivières que l'on retrouve sur le territoire :

• Syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SYMBA) Il opère sur ces bassins, sur les territoires de 6 collectivités communautaires dont l'Agglomération de Saintes et a pour but d'entreprendre les actions nécessaires pour la reconquête du bon état des masses d'eau et la mise en œuvre de la GEMAPI (aménagement d'un bassin, entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, plan d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines).

• Syndicat Mixte de la Seugne
Son périmètre s'étend de l'Agglomération de Saintes à la Communauté de Communes Sud Charente en passant par celles de Gémozac et Haute Saintonge. Le syndicat s'assure au quotidien de la bonne qualité des eaux de La Seugne.

• Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Charente exerce la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Charente-Aval. Ses objectifs sont de préserver et de gérer les écosystèmes aquatiques et la biodiversité de manière intégrée, équilibrée et durable, et également de prévenir des inondations et de s'adapter au changement climatique.

• Syndicat Mixte de la Seudre.
Sa mission est de porter les démarches de planification et de mise en œuvre des actions visant la préservation ainsi que la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Fleuve de 360 km,
6 500 km de cours d'eau et
40 000 ha de marais environ.

Quelques écogestes pour agir au quotidien
pour préserver la ressource et protéger le milieu naturel

Eviter les fuites : Vérifier régulièrement votre compteur d'eau, vos robinets, chasse d'eau...

Planter des arbres et arbustes moins gourmands en eau

Economiser l'eau, des gestes simples du quotidien : Prendre une douche plutôt qu'un bain, un bain nécessite entre 150 et 200 litres d'eau, une douche sans couper l'eau, environ 60 litres et une douche courte en coupant l'eau pendant que l'on se savonne, environ 20 litres.

Récupérer les eaux de pluie : Installer des récupérateurs d'eaux de pluie au pied des gouttières de votre logement.

Zéro pollution : Jeter les détritus dans les poubelles (mégots, lingettes...), pas dans les toilettes. L'engorgement des réseaux peut entrainer des bouchages et des débordements d'eaux usées dans le milieu naturel.

Apporter en déchetterie les huiles de vidange, peintures et solvants, ne pas les vider dans les éviers.





Prévention de la délinquance

Le jeudi 18 février 2022, le Président de l'Agglomération de Saintes, Bruno Drapron accompagné du Préfet de la Charente Maritime, Nicolas Basselier, du Procureur du Tribunal Judiciaire de Saintes, Benjamin Alla, la directrice académique de l'Éducation Nationale, Annick Baillou, la directrice Départementale de la Sécurité Publique, Myriam Akkari et du lieutenant colonel de la gendarmerie départementale de la Charente-Maritime, Alain Buedo ont signé la **Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (SIPD).

Pour la première fois en Charente-Maritime, tous les acteurs se sont réunis pour construire un plan de lutte contre la délinquance dans l'agglomération. Issu d'un **diagnostic** basé sur des **données froides** (statistiques de police, gendarmerie et justice) et des **données chaudes** (questionnaires et entretiens avec les acteurs de terrain), cette stratégie s'articule autour de

3 axes prioritaires :

• Agir au plus tôt (0/12 ans)

• Aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger

• Sécurité au quotidien (vidéoprotection, police pluricommunale, sécurité routière)

Cette stratégie permettra de renforcer :

• La présence de proximité des policiers et gendarmes

• L'accueil de nouveaux policiers et gendarmes

• Les actions vers les plus jeunes (prévention des risques liées à la surexposition aux écrans)

• Le partenariat avec les maires (partage d'informations, échange de pratiques et mise à disposition d'outils comme le radar pédagogique)

Inauguration de l'extension du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à Saint-Césaire



Le 14 février dernier, Bruno Drapron, Président de l'Agglomération de Saintes, accompagné du Préfet de la Charente-Maritime, Nicolas Basselier, de Mireille André, Maire de Saint-Césaire, Bernard Combeau, Maire de Saint-Bris-des-Bois, Pierre-Henri Jallais, Maire de La Chapelle-des-Pots, Jean-Marc Audouin, Maire de Saint-Sauvant, Alexandre Grenot, Vice-président du Département et Eric Pannaud, 1er Vice-président de l'agglomération en charge de l'éducation ont inauguré l'**extension de l'école maternelle du RPI Saint-Césaire/La Chapelle-des-Pots/Saint-Bris-des-Bois/Saint-Sauvant.**

MHR Récupérations une société de recyclage à Chaniers



MHR Récupérations est une société de recyclage basée à Chaniers.
Elle s'adresse aux particuliers, professionnels et collectivités.
Elle se décline en plusieurs activités :
- La récupération
- Le tri
- La location de bennes pour les déchets industriels et les gravats
- Achats de palettes, de fer et de métaux

Depuis 2008, MHR c'est :
- 15 699 tonnes de métaux collectés
- 12 6895 palettes collectées
- 1 238 bennes louées

Clarisse Tappon
Scarabée qui coud

Qui êtes-vous et quelle est votre entreprise ?

Je m'appelle Clarisse Tappon, j'ai 51 ans et j'habite à Saintes depuis plus de 15 ans.

Ancienne institutrice, j'ai décidé de recentrer mon activité sur le réemploi du textile et m'engager dans l'économie circulaire.

Au début, mon entreprise s'appelait l'Atelier de Clarisse, mais en 2016 c'est devenu le Scarabée qui Coud.
Je crée des articles textiles à partir de tissus déjà utilisés, que je récupère en déchetterie et auprès des particuliers.

Je propose aussi **des ateliers découverte au grand public** (enfants, adolescents et adultes) qui permettent de réfléchir à notre consommation d'articles textiles.

Quelle est la finalité de votre activité ?

Mon but est d'apprendre aux personnes à **réparer ou transformer leurs vêtements en employant du textile déjà utilisé.** Le textile est une ressource que nous produisons en grande quantité et est énormément gaspiller. Chaque jour, des tonnes de textiles sont récoltées, ne serait-ce que dans les bornes Le Relais.
Mon ambition serait de **sensibiliser au gaspillage et d'avoir un impact sur la réduction textile**, notamment grâce à des ateliers ludiques, créatifs et joyeux. Dès que l'on évoque la question des déchets et le changement de ses habitudes, beaucoup de personnes pensent que c'est un discours alarmiste. Je rends la couture plus accessible, beaucoup de participants aux ateliers, sont débutants.



Comment souhaiteriez-vous développer le Scarabée qui Coud ?

Je souhaiterais démarrer la vente d'articles, provenant de ma production artisanale, et démarrer la vente de kits de couture. Ces kits, en cohérence avec l'économie circulaire et l'éco-responsabilité comprendront 99% de matières issues du réemploi. Pour l'instant, je suis en phase de recherche, de ce que j'ai envie de produire, ce qui fonctionne et comment cela sera commercialisé.

Portes ouvertes pour une découverte de l'atelier : Samedi 9 avril de 14h à 19h
3, impasse de Venise 17100 Saintes

Conseil de développement

Paroles de :

Christian Peyrat,

Président du Conseil de Développement (CODEV) de l'Agglomération de Saintes

Pour développer la participation citoyenne, les élus communautaires ont lancé un nouveau Conseil de développement de l'Agglomération de Saintes pour la période 2021 – 2026. Christian Peyrat a été nommé Président du Conseil pour la première année.

Qu'est-ce que le Conseil de Développement ?

Le Conseil de développement est une instance indépendante qui permet de donner la parole à la société civile, aux gens qui ne sont pas élus et qui peuvent émettre un avis sur la politique publique de l'Agglomération. Le Conseil est là pour enrichir, contribuer et co-construire, avec les élus, dans l'intérêt général.

Les membres du CODEV vont enrichir le débat, grâce aux réflexions que nous allons donner. Les élus pourront s'appuyer sur notre avis avant de prendre des décisions, en sachant que ce que dira le CODEV ne sera pas parole d'évangile. Le conseil de développement est une obligation légale mais pour moi, il faut que cela soit une **volonté politique de faire participer la société civile.**

Le CODEV permet aussi de faire dialoguer des gens qui ne se côtoient pas dans la vie quotidienne, qui n'ont pas la même histoire, les mêmes centres d'intérêt, etc.

Comment peut-on devenir membre du Conseil de développement ?

Il faut que les gens de la société civile n'aient pas d'engagement politique, ne soient pas élus. Il faut avoir la volonté de participer et du temps de libre, même si cela est compatible avec la vie active. Par exemple sur les 28 membres actuels, 14 travaillent. C'est un CODEV relativement jeune. Il faut qu'il soit représentatif de notre territoire et proche de la réalité.

Ce qui manque au Conseil actuellement, ce sont des femmes, afin d'atteindre la parité. Pour le moment, il y a 21 hommes et 7 femmes. Nous sommes en phase encore d'inscriptions, si certaines sont intéressées, il suffit simplement d'habiter sur le territoire et de vouloir contribuer à ce vivre ensemble. Beaucoup de personnes ne veulent pas s'engager dans la politique alors qu'elles ont des **avis pertinents et qu'il serait dommage de ne pas les récolter,** pour essayer de les développer et y adhérer.

Avez-vous des attentes particulières de cette instance ?

J'espère que nous allons pouvoir rendre des avis pertinents assez rapidement. Ce que je voudrais surtout c'est que les élus échangent avec le Conseil de développement, qu'un dialogue et une relation de confiance se créent, et que nous puissions faire partie intégrante des réflexions sur les projets de la Communauté d'Agglomération.

> **« Il suffit simplement d'habiter sur le territoire et de vouloir contribuer à ce vivre ensemble. »**

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.agglo-saintes.fr > Nous connaître > Les instances de concertation > Le conseil de développement





Fontcouverte

Au cœur de la vallée de l'Escambouille, à quelques minutes de Saintes, **Fontcouverte bénéficie d'un cadre « vert » structuré par des boisements et des vallons,** éléments centraux du paysage, des promenades et de l'environnement qui forgent l'identité de la commune.

L'église Saint-Vivien du XIIe siècle, l'aqueduc gallo-romain classé, les lavoirs, les fontaines, le golf appartenant à la ville de Saintes, les circuits de randonnées en font un attrait touristique centré sur la découverte du patrimoine et des espaces naturels qualitatifs à l'échelle de l'Agglomération.

À Fontcouverte vous aurez le choix entre pratiquer des activités sportives ou de plein air en contact avec la nature et le patrimoine.



Saint-Bris-des-Bois

Au cœur de la vallée du Coran, nichée dans un écrin de verdure, la commune de Saint Bris-des-Bois attire les touristes et les familles, grâce à **son abbaye des XIIe et XIIIe siècles, son parc d'aventure et son mini-golf.**

Cyclistes et piétons peuvent la parcourir en suivant les cheminements aménagés le long du Coran ou la piste cyclable qui rejoint la Flow Vélo. Ils peuvent ainsi découvrir les lavoirs, la roue à aubes et le four à pain qui font également partie des éléments remarquables de la commune au même titre que son église du XIIe siècle avec son clocher de style toscan qui domine le village.



MON AGGLO, MES MOBILITÉS !

ENSEMBLE à vélo

DANS L'AGGLO

+ ÉCOLOGIQUE
ÉCONOMIQUE
TONIQUE

Conception : CDA Saintes / Crédits photo : Adobe Stock







